



**Personnel enseignant, personnel d'encadrement, personnel d'orientation et d'éducation, personnel d'inspection**



## Personnels concernés

Opérations	Dates
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription en ligne</li> </ul>	<b>8 octobre au 12 novembre 2018 inclus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis en ligne des chefs d'établissements</li> <li>Validation des inscriptions par les corps d'inspection et les rectorats</li> </ul>	<b>A partir du 13 novembre 2018 inclus 15 novembre au 31 décembre 2018 inclus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des candidatures retenues exclusivement sur GAÏA CERPEP au fur et à mesure des dates de stages et de leur traitement</li> </ul>	<b>À partir du 07 janvier 2019 et généralement 1 mois avant le début du stage</b>
<p><b><u>Réception par les participants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une invitation établie par le CERPEP, (* NB : TOUT CANDIDAT DOIT CONSULTER GAÏA CERPEP AFIN DE VÉRIFIER SI SA CANDIDATURE EST RETENUE OU NON. LE CERPEP N'EST PAS EN MESURE D'INFORMER DIRECTEMENT LES CANDIDATS NON RETENUS.</li> <li>- d'un ordre de mission établi par le rectorat à la demande du CERPEP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour tous les stages : <b><u>SEULS</u></b> les candidats retenus (*) recevront leur invitation CERPEP entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage.</li> <li>- Chaque rectorat délivre les ordres de mission à réception de la liste des candidats retenus par le CERPEP</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Vos projets de formation « à la carte » (voir le délai à respecter pour proposer votre candidature)</li> </ul>	<p><b>INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE</b> <i>Lien à suivre sur notre site</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------